

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTÈ ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DECOLONISATION
(Quatrième Commission)
13e séance tenue le
mardi 12 novembre 1996
à 10 h 5
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SÉANCE

Président : M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao)

puis : Mme CARAYANIDES (Australie)
(Vice-Présidente)

puis : M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
APPLICATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/51/SR.13
16 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

96-82029 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES APPLICATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite) (A/51/20 et A/51/276; A/C.4/51/L.7)

1. Le PRESIDENT rappelle à l'attention des membres de la Commission le projet de résolution A/C.4/51/L.7 qui contient le texte de la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement.
2. M. RIBEIRO (Brésil) dit que 1996 a été marqué pour son pays par d'intenses activités dans le domaine des applications pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'Agence brésilienne de l'espace, créée en 1994, a maintenant une structure complète et le Centre de lancement d'Alcantara est opérationnel depuis plus de deux ans. La première série de satellites SCD fabriqués au Brésil et conçus pour recueillir des données sur le milieu s'est révélée un succès; le Brésil a achevé de mettre au point les technologies nécessaires à son véhicule de lancement de satellites; le projet de télédétection de ressources terrestres mis en oeuvre conjointement avec la Chine a aussi progressé et un accord de coopération a été conclu avec la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis d'Amérique (NASA). Le dénominateur commun de ces projets ainsi que d'autres est que les activités du Brésil concernant l'espace extra-atmosphérique ont toutes des buts exclusivement pacifiques.
3. Le Brésil est satisfait du vaste travail qui a été accompli par le Sous-Comité scientifique et technique et qui prouve le rôle exceptionnel de cet organe dans le développement de la coopération scientifique et technique entre pays développés et pays en développement. Il a aussi trouvé utiles les exposés techniques sur le problème posé par les débris présents dans l'espace et l'organisation de colloques sur l'utilisation des petits satellites et des microsatsellites. Le rôle joué par le Sous-Comité pour faciliter la création de centres régionaux d'enseignement des sciences et technologies de l'espace est essentiel. A ce sujet, la délégation brésilienne note avec satisfaction que son pays et le Mexique ont mené à son terme le processus bilatéral de création du centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui sera rattaché à l'ONU conformément à la résolution 50/27 de l'Assemblée générale.
4. L'approbation par consensus du projet de déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à la trente-neuvième session du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est à mettre au crédit du Sous-Comité juridique et le Brésil est convaincu que ce projet sera adopté par consensus par l'Assemblée générale aussi et viendra s'ajouter ainsi au droit de l'espace déjà existant en tant que texte faisant autorité concernant l'interprétation du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent avoir lieu au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement. Le Brésil et les autres pays du Groupe des 77 trouvent une satisfaction particulière dans l'adoption par consensus du texte de cette déclaration dont l'examen s'est déroulé dans un esprit de compréhension et de compromis, preuve manifeste de

l'utilité du travail accompli par le Sous-Comité juridique pour développer progressivement le droit international de l'espace.

5. La délégation brésilienne se félicite de ce que le Comité ait commencé à examiner la composition de son bureau et note aussi avec satisfaction qu'il est maintenant généralement entendu que les décisions concernant ses méthodes de travail devront être prises par consensus et de façon transparente, prévisible et souple, compte dûment tenu des principes d'une représentation géographique équitable et du roulement.

6. La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace est l'une des grandes tâches de notre époque et son importance deviendra encore plus apparente au XXI^e siècle. Il est indispensable que l'ONU participe aux activités spatiales par l'intermédiaire du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Programme pour les applications des techniques spatiales afin de garantir que les progrès des sciences et technologies spatiales contribuent au développement durable de la planète, particulièrement pour les pays en développement. Toutes les mesures prises dans ce domaine contribuent à faire de l'exploration de l'espace non pas le privilège d'un petit nombre mais une aventure commune de toute l'humanité.

7. M. MARSICO (Argentine) dit que le programme spatial de son pays est civil et que son assise politique et juridique est le reflet de la position bien connue de l'Argentine à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. L'Argentine a des activités spatiales dont les buts sont exclusivement pacifiques et qui sont conçues pour répondre aux besoins de sa population. Elle met en oeuvre des projets de satellites en conjonction avec divers États. Par exemple, elle travaille actuellement à des projets communs avec la NASA au sujet, entre autres, de la découverte et de l'évaluation de phénomènes astronomiques et de l'application de la télédétection à la collecte de données utiles pour des enquêtes sur la mise en valeur des forêts, des prévisions de la production agricole et la détermination de la productivité de régions côtières. Des projets sont aussi mis en oeuvre conjointement avec le Brésil et la coopération se développe avec les agences spatiales d'un certain nombre de pays : Allemagne, Canada, Espagne, Fédération de Russie et France.

8. La délégation argentine considère que le projet de déclaration sur la coopération, adopté par consensus par le Comité sur les applications pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait l'être aussi selon le même mode par l'Assemblée générale.

9. Un autre domaine d'activité est important pour l'Argentine : la création d'un centre régional d'étude des sciences et des technologies spatiales pour l'Amérique latine. L'Argentine annonce son intention de tisser des liens entre le centre régional et l'Institut argentin Mario Gullich de hautes études spatiales, en Argentine.

10. La délégation argentine attache un prix particulier aux méthodes de travail du Comité. Au sujet de la composition du bureau, elle se prononce sur le maintien du nombre actuel de membres, choisis de sorte à assurer une représentation géographique équitable, avec un mandat de trois ans et le droit d'être réélu pour un second mandat, mais sans préjudice du principe du roulement. Au sujet de l'ordre du jour, elle est convaincue qu'il devrait

inclure de nouveaux sujets d'intérêt général, mais cela ne veut pas dire que les points dont l'examen n'a pas été achevé devraient être abandonnés. L'inscription de nouveaux points devrait s'accompagner de l'établissement d'un programme de travail assorti d'une définition d'objectifs et d'un calendrier approximatif pour leur examen.

11. La délégation argentine appuie la proposition de réduire la durée des sessions du Comité et considère qu'une session de cinq semaines et demi permettrait à la fois de faire des économies et de répondre aux besoins réels. L'adoption des décisions par consensus représente le meilleur moyen de progresser. Il est donc préférable d'y recourir tant pour les questions de fond que pour les questions de procédure.

12. M. MAXIMOV (Bulgarie) dit que son gouvernement s'est toujours félicité de ce que l'ONU se soit mise à centraliser la coopération internationale concernant l'espace extra-atmosphérique, offrant par là à tous les pays l'occasion de participer aux activités dans ce domaine et d'en retirer des avantages sur la base d'une compréhension et d'une confiance mutuelles entre pays participants. L'un des principaux succès remportés par la communauté internationale a consisté dans son aptitude, au cours des dix dernières années, à éviter que les antagonismes idéologiques et militaires ne provoquent des événements qui auraient pu non seulement sérieusement gêner la coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique, mais encore menacer la paix et la sécurité mondiales.

13. La délégation bulgare apprécie le travail utile accompli par le Comité et ses deux sous-comités à leurs récentes sessions. Malgré les divergences de vues entre les pays, les conditions se prêtent à un travail encore plus efficace et fructueux par lequel le Comité devrait faire naître un consensus au sujet de problèmes anciens ou nouveaux. Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport A/48/221 constituent une bonne base de départ. Les réalités politiques nouvelles ont particulièrement accru les chances de trouver une solution acceptable pour tous aux problèmes que posent la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et le caractère et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, qui constituent encore des obstacles au renforcement du droit de l'espace. La délégation bulgare partage aussi les vues selon lesquelles une troisième conférence UNISPACE bien préparée pourrait être très utile à la recherche d'une approche nouvelle et mutuellement acceptable à de nombreux problèmes non encore résolus.

14. La délégation bulgare tient à rappeler que l'une des principales tâches du Comité consiste à faire en sorte que tous les pays aient leur part des avantages des technologies spatiales; pour cela, le Comité doit considérer tous les moyens par lesquels il convient de respecter le principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent avoir lieu au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu particulièrement des besoins des pays en développement. À ce sujet, le Gouvernement bulgare espère que la déclaration sur la coopération internationale dont il a été convenu à la trente-neuvième session du Comité sera adoptée par consensus par l'Assemblée générale.

15. Le Comité doit continuer d'accorder une attention particulière à la nécessité de réduire le plus possible les effets nocifs des activités spatiales, par exemple la production de débris spatiaux et la contamination qui pourrait

résulter de l'emploi d'objets spatiaux ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord. La délégation bulgare partage les vues selon lesquelles il faut prendre des mesures indispensables, en temps utile, pour garantir l'utilisation sûre et productive de l'espace extra-atmosphérique et, pour cette raison, appuie le plan de travail adopté à ce sujet par le Comité. Le Gouvernement bulgare, quant à lui, ne participera à aucun programme de recherche spatiale dans lequel des sources d'énergie nucléaire seraient embarquées à bord de satellites, ni n'en appuiera, ni ne prendra part à la mise au point et au lancement dans l'espace de systèmes de transport qui produiraient des débris spatiaux. Parce qu'il souhaite développer la coopération internationale dans ce domaine, il a envoyé des représentants participer à des réunions consacrées à l'espace à Vienne, Colorado Springs et Beijing tout au long de l'année 1996. Dans le même temps, l'Agence spatiale bulgare a entrepris de coopérer avec un certain nombre d'autres agences spatiales.

16. Vu l'importance et les tâches croissantes du Comité, la délégation bulgare juge fondé de revoir entièrement et attentivement ses méthodes de travail. Une telle réforme devrait permettre au Comité et à ses organes subsidiaires de mieux travailler.

17. M. JOSE (Inde) se dit satisfait des résultats obtenus par le Comité à sa trente-neuvième session. La décision prise par consensus de réunir à Vienne une session extraordinaire du Comité ouverte à tous les Etats Membres de l'ONU, de préférence en 1999, est importante en ce qu'elle offrira des possibilités accrues de renforcer la coopération internationale dans le domaine des activités extra-atmosphériques. L'accord qui a été conclu au sujet du projet de déclaration sur la coopération internationale et qu'il est recommandé à l'Assemblée générale d'adopter à la session de cette année représente aussi un résultat important.

18. En même temps que les technologies spatiales ont rapidement progressé, les occasions d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour améliorer la qualité de vie et accélérer le développement social et économique de tous les pays n'ont pas cessé de se multiplier. Il faut, pour en tirer parti, une volonté sans faille de renforcer la coopération internationale au niveau mondial. Le Comité a joué un rôle non négligeable dans le développement de cette coopération, particulièrement par ses travaux dans les domaines scientifiques et techniques, en développant le droit international de l'espace et en mettant en oeuvre des programmes qui font largement bénéficier tous les pays, particulièrement les pays en développement, des avantages des activités spatiales.

19. La communauté internationale doit évaluer les nouvelles possibilités de coopération nées des grandes mutations survenues depuis la fin de la guerre froide. Sa composition limitée ne permet pas au Comité de s'acquitter véritablement de cette tâche. Tous les Etats Membres de l'ONU devraient participer à l'examen des questions qui gênent le développement et l'application des technologies spatiales pour le bien commun. La délégation indienne estime que la troisième conférence UNISPACE représentera une occasion exceptionnelle pour un tel examen.

20. Le Comité lui-même n'est pas resté à l'abri des changements. Il a revu ses méthodes de travail, la composition et le mode de constitution de son bureau, le mandat des membres de celui-ci et la durée de ses sessions. La délégation

indienne salue et appuie les efforts déployés pour faire en sorte que les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires respectent les principes démocratiques du roulement, de l'équité et de la représentation et de la transparence.

21. M. Jose expose les succès qui ont été remportés par le programme spatial de son pays et dont le principal est demeuré le développement de technologies spatiales au service d'applications pacifiques, particulièrement pour faciliter le développement social et économique rapide de l'Inde. Au cours de l'année écoulée, l'Inde a lancé trois satellites : le satellite géostationnaire INSAT-2C pour les télécommunications et les satellites d'observation terrestre IRS-1C et IRS-P3 qui servent à surveiller les récoltes et prévoir les rendements, mieux gérer les ressources des sols et des eaux, protéger l'environnement, établir des cartes géologiques et appliquer la télédétection dans d'autres domaines. Les satellites indiens non seulement contribuent de manière essentielle aux programmes nationaux de développement mais encore servent à exécuter des projets communs dans le cadre de la coopération internationale.

22. L'Inde s'emploie aussi à développer la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement des sciences de l'espace. En avril 1996, ont eu lieu les premiers cours sur les systèmes de télédétection et d'information géographique au Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour la région de l'Asie et du Pacifique, qui a été créé en Inde en 1995 en vertu d'un accord intergouvernemental. Le cours suivant, sur les communications par satellite, est en train d'être préparé et aura lieu en 1997.

23. Reconnaissant que les technologies spatiales de pointe peuvent considérablement accélérer le développement, l'Inde s'est particulièrement attachée à les développer et les appliquer. De nouveaux modes plus efficaces de coopération sont nécessaires à l'avant-garde de l'application de ces technologies, qui ne cesse d'avancer. L'Inde est convaincue que l'ONU, par l'intermédiaire du Comité et d'autres organes, réagira aux mutations du mode moderne et prendra la tête de la quête de voies nouvelles vers une telle coopération.

24. M. TAKAHASHI (Japon) dit que le Comité, qui coordonne la coopération internationale dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre du système des Nations Unies, a pour mission de répondre dûment à l'évolution des besoins de la communauté internationale à la lumière des progrès des technologies de l'espace et des transformations de la situation internationale. Au sujet des questions de fond, le Japon accueille favorablement la décision de réunir une session extraordinaire du Comité (UNISPACE-III), ouverte à tous les États Membres, à l'Office des Nations Unies à Vienne. Cette session servira les intérêts de tous les pays et à son ordre du jour doivent être inscrites les questions liées à la télédétection de la terre et de son milieu, à la prévention des catastrophes, à la communication par satellite, à la météorologie et aux retombées bénéfiques des technologies spatiales. La délégation japonaise se félicite de ce que l'on ait finalement convenu du texte du projet de déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique au profit et dans l'intérêt de tous les États. Le Japon espère que l'Assemblée générale adoptera ce projet tel quel. M. Takahashi note qu'il consiste simplement en une déclaration générale allant dans le sens

du développement de la coopération internationale et n'est pas conçu pour créer un nouveau cadre juridique pour le développement des technologies spatiales.

25. Au sujet des méthodes de travail du Comité, ainsi que de ses sous-comités, la délégation japonaise est satisfaite de ce que ses membres aient des consultations officieuses intersessions afin de favoriser un consensus au sujet de la composition du bureau, de la structure de l'ordre du jour et de la durée des sessions. À son avis, au sujet de la structure de l'ordre du jour, il conviendrait de considérer les activités internationales actuelles consacrées à l'exploration et aux utilisations de l'espace extra-atmosphérique afin de favoriser les activités spatiales de chaque pays. Selon la délégation japonaise, la durée des sessions pourrait être raccourcie si les débats étaient axés sur des questions pratiques, ce qui permettrait d'utiliser au mieux les moyens disponibles pour les services de conférence. En ce qui concerne la composition du bureau du Comité et de ses sous-comités, le principe de la représentation géographique équitable devrait inspirer l'élection des membres. Ce faisant, toutefois, le président des sous-comités devrait être choisi compte tenu de ses qualifications et de son expérience professionnelles.

26. M. Takahashi prend note avec satisfaction du projet de rapport technique que le Sous-Comité scientifique et technique a rédigé au sujet de la mesure des débris spatiaux, conformément à son plan pluriannuel. Ce rapport représente un premier pas vers une coopération internationale concernant les stratégies qui permettraient de réduire le plus possible les conséquences que la présence de ces débris risquerait d'avoir sur les futures missions spatiales.

27. M. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) dit qu'on a assisté ces dernières années à des transformations politiques sans précédent qui ont renforcé la coopération internationale relative à l'exploration de l'espace. Actuellement, on s'intéresse beaucoup aux applications des techniques spatiales à la compréhension et la solution de problèmes terrestres.

28. Plus de 20 ans après le premier vol américano-soviétique dans l'espace, qui a prouvé que des superpuissances rivales pouvaient s'unir pour explorer l'espace, le programme spatial des États-Unis a atteint un nouveau degré de coopération avec la Fédération de Russie. C'est à bord de la station spatiale Mir qu'une mission des États-Unis a remporté le record d'endurance.

29. La NASA a annoncé que le travail accompli par une équipe de recherche laissait penser qu'une forme primitive de vie avait peut-être existé sur Mars il y a plus de 3,6 milliards d'années, ce qui donnait encore plus de poids aux programmes qu'elle consacre à cette planète.

30. Les États-Unis d'Amérique attachent beaucoup de prix au principe, consacré par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent avoir lieu dans l'intérêt de tous les peuples. C'est ce qu'a encore souligné M. Clinton dans l'exposé des principes d'utilisation et de gestion du système mondial de positionnement, qui offrent la possibilité d'une croissance rapide des utilisations civiles, commerciales et scientifiques internationales de ce système. M. Clinton a réaffirmé par la même occasion la volonté des États-Unis de fournir les services de positionnement de ce système normalisé de manière continue, à l'échelon mondial et sans frais directs pour l'utilisateur.

31. Le 19 septembre, M. Clinton a annoncé un nouvel ensemble national de principes qui représente la première évaluation du programme spatial de son pays depuis la fin de la guerre froide. Dans cet ensemble de principes, les États-Unis se sont réaffirmés attachés à ce que toutes les nations explorent et utilisent l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, pour le bénéfice de toute l'humanité. Ils ont appelé à un approfondissement des connaissances concernant la terre, le système solaire et l'univers et au développement de la coopération internationale dans l'espace. Selon ces principes, les réacteurs nucléaires spatiaux ne devraient pas être employés sur orbite terrestre sans l'approbation du président ou d'une personne désignée par lui. En outre, le Président a décidé que les États-Unis, dans les enceintes internationales, devaient être les premiers à faire adopter des stratégies et des pratiques qui réduisent le plus possible les débris spatiaux et coopéreront au niveau international à l'échange d'informations sur l'étude de ces débris et de solutions qui en atténueraient les inconvénients.

32. La délégation des États-Unis se joint aux orateurs qui l'ont précédée pour se déclarer satisfaite des faits nouveaux positifs qui sont survenus au sein du Comité et de ses sous-comités et qui prouvent que le principe du consensus peut être appliqué avec succès. A ce sujet, elle a le plaisir de se joindre à celui que suscite l'adoption du projet de déclaration sur la coopération internationale dont les objectifs, entre autres, coïncident avec les principes appliqués par les États-Unis à leurs activités spatiales internationales.

33. Au cours des dix dernières années, la délégation des États-Unis ainsi que d'autres ont présenté des propositions détaillées pour améliorer l'organisation des travaux du Comité et des sous-comités. Faisant le bilan de ce qui a été effectué, elle note avec satisfaction que nombre de ces propositions ont été adoptées. Les débats fructueux qui se sont déroulés au Sous-Comité scientifique et technique méritent particulièrement d'être mentionnés. Cependant, la délégation des États-Unis est convaincue qu'il est possible d'aller plus loin en ce qui concerne les méthodes de travail, particulièrement au Sous-Comité juridique. Les consultations sur les méthodes de travail et les ordres du jour du Comité et de ses sous-comités auxquelles procède le Président du Comité sont importantes pour rendre les travaux de celui-ci plus utiles et efficaces. Dans ce contexte, la délégation des États-Unis tient en priorité à deux résultats. Premièrement, les États Membres doivent adhérer sans condition au principe du consensus, que ce soit pour les questions de fond ou pour les questions de procédure qui sont examinées par le Comité. Deuxièmement, il est impératif de réduire sensiblement la durée des sessions du Sous-Comité juridique et du Comité lui-même, l'expérience ayant montré que ces deux organes peuvent achever leurs travaux en moins de temps et nécessiter ainsi moins de services de conférence.

34. Enfin, la délégation des États-Unis confirme sa volonté d'oeuvrer avec tous les pays pour que le travail du Comité corresponde le plus possible aux possibilités sans cesse croissantes de coopération dans le domaine de l'exploration de l'espace.

35. Mme Caravanides (Australie), Vice-Présidente, prend la présidence.

36. M. SANTAPUTRA (Thaïlande), après avoir relevé de nombreux éléments positifs dans le travail du Comité, dit que le rapport de celui-ci reflète aussi des différences d'opinion entre les groupes de pays au sujet de ce travail et de

l'utilité du Comité et que, de ce fait, de nombreuses questions, comme celle des débris spatiaux, ne sont toujours pas résolues. La délégation thaïlandaise espère que le prochain rapport fera apparaître de meilleurs résultats et se déclare prête à faire partie du Comité à la première occasion.

37. La Thaïlande a des activités spatiales surtout dans des domaines comme les télécommunications et la télédétection. Elle a un système de satellite de communication, THAICOM, qui fournit des services au secteur public et au secteur privé. Actuellement, deux satellites sont en service et THAICOM-3 sera mis sur orbite d'ici au début de 1997. La Thaïlande a l'intention de lancer sur orbite THAICOM-4 pour les transmissions radiodiffusées et télévisées. Le Centre thaïlandais de télédétection a une station réceptrice au sol qui reçoit des données de six satellites. Le Centre fait aussi office de centre régional de diffusion de données obtenues par satellite. Ses installations et la formation qu'il dispense sont principalement axées sur la gestion des ressources naturelles et la surveillance de l'environnement. En coopération avec des instituts internationaux, le Centre organise aussi des séminaires et des ateliers internationaux annuels sur la télédétection et les systèmes d'information géographiques et effectue des recherches avec de nombreux instituts au Japon, au Canada, aux États-Unis d'Amérique et en Chine. Le système complet de surveillance du milieu marin et de prévision Seawatch Thailand est l'un des meilleurs exemples d'activités de recherche scientifique en collaboration.

38. La Thaïlande a développé ses activités spatiales parallèlement à la technologie spatiale mondiale. Sa délégation accorde donc beaucoup de prix au rôle que joue le Comité pour renforcer la coopération et les normes internationales concernant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et appuie sans réserve le projet de déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

39. La délégation thaïlandaise accueille avec satisfaction la décision du Comité de se réunir en session extraordinaire, UNISPACE-III, pour, il faut l'espérer, faire progresser la mise en évidence d'objectifs communs et, si possible, trouver certaines solutions.

40. Le Gouvernement thaïlandais renouvelle son offre d'accueillir un bureau du Centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales qui, il n'en doute pas, rendra ces technologies plus accessibles aux pays de la région. La Thaïlande achève actuellement de mettre au point son premier satellite de télédétection, qui devrait être lancé d'ici à l'an 2000. Elle a l'intention de coopérer avec les pays en développement pour appliquer les données obtenues par satellite à la surveillance des récoltes, la planification de l'utilisation des sols, la gestion des forêts, etc.

41. La délégation thaïlandaise attache une grande importance à la question des débris spatiaux qu'elle prie instamment le Comité d'examiner sérieusement. Elle considère que le coût de la gestion de ces débris devrait être pris en charge par les seuls utilisateurs.

42. La délégation considère que le Comité a une tâche très importante à accomplir et que tous les pays de la région devraient partager ses difficultés

comme ses succès. Le moment est venu d'envisager sérieusement d'accroître le nombre de ses membres compte tenu du principe de la répartition géographique équitable. La Thaïlande est particulièrement intéressée par un siège qui lui donnerait la possibilité de participer à la mise au point et aux applications des technologies spatiales et ainsi de jouer un rôle dans la coopération internationale aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

43. Mme ZAZA (Zambie) dit que la coopération internationale au service des applications pacifiques de l'espace extra-atmosphérique représente un aspect extrêmement important des relations internationales. Le Comité offre un cadre pour l'échange et la diffusion d'informations concernant les progrès de la technologie spatiale, ainsi que l'occasion d'évaluer les bénéfices de cette technologie et de déterminer comment elle peut être mise au mieux au service de tous les pays, y compris de ceux qui possèdent le moins de ressources et de connaissances techniques.

44. Dans son étude des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Comité a accordé une attention particulière aux retombées bénéfiques indirectes des technologies spatiales, en particulier les nouvelles techniques dans les domaines de la météorologie, du traitement des eaux, du traitement des images et des données, de l'aviation, de la sécurité publique, de la santé humaine et de la télémédecine.

45. La Zambie a noté avec satisfaction que le Comité a repéré des retombées bénéfiques qui développeront les capacités techniques dont on dispose, par exemple, pour surveiller le climat et prévoir les catastrophes. La possibilité de les exploiter facilitera beaucoup la solution d'un certain nombre de problèmes.

46. La délégation zambienne invite instamment le Comité à continuer à étudier les dangers créés par les débris spatiaux. Le Comité devrait aussi chercher à empêcher la production de ces débris et à réduire le plus possible le risque de collision entre eux et d'autres objets spatiaux.

47. La délégation zambienne se félicite de ce que le Comité ait adopté à sa trente-neuvième session le projet de déclaration sur la coopération internationale qu'il a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter. Elle espère qu'il en sera ainsi et que les pays développés et les pays en développement oeuvreront de concert pour intensifier la coopération au service des utilisations des technologies spatiales dans l'intérêt de la paix et de la sécurité pour tous.

48. M. KYRYCHENKO (Ukraine) dit que l'une des tendances positives actuelles est que de plus en plus de pays, y compris des pays en développement, utilisent les sciences et technologies spatiales pour relever le niveau de vie de leurs habitants. Néanmoins, il faut faire encore davantage pour tirer pleinement parti des possibilités de coopération internationale dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique.

49. La délégation ukrainienne se félicite des résultats obtenus par le Comité et ses sous-comités au sujet d'un certain nombre de questions importantes à l'examen mais regrette que les débats consacrés, par exemple, à la délimitation

de l'espace et à l'orbite des satellites géostationnaires n'ait pas produit de résultats visibles en raison des doutes qu'inspirent le côté juridique de cette tâche.

50. La délégation ukrainienne considère que le questionnaire sur les objets aérospatiaux que le Comité a approuvé et distribué à tous les États Membres des Nations Unies constitue un bon exemple de la façon dont on peut résoudre les problèmes nouveaux et faciliter l'étude de la délimitation de l'espace avant la prochaine session extraordinaire que le Comité va lui consacrer.

51. L'Ukraine accorde beaucoup d'attention à l'utilisation des retombées bénéfiques de la recherche spatiale dans des domaines comme la recherche médicale, le traitement des données de la télédétection terrestre et la météorologie, ainsi que pour prévoir et empêcher les catastrophes naturelles et en atténuer les conséquences. Elle a obtenu des résultats concrets et acquis une expérience exceptionnelle dans ce domaine, et elle est prête à coopérer largement avec tous les partenaires que cela intéresse, avant tout les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Elle estime que le rôle du Comité en matière de coordination devrait consister davantage à permettre à ces pays d'avoir mieux accès aux fruits de la science spatiale.

52. La délégation ukrainienne partage pleinement l'idée d'organiser régulièrement des réunions entre propriétaires, exploitants et utilisateurs de satellites qui pourraient ainsi étudier des mesures, entre autres pour élargir l'accès aux informations spatiales et en réduire le coût.

53. La délégation ukrainienne se prononce en faveur d'une plus grande expansion de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales, sur une base bilatérale et multilatérale, dans l'intérêt du progrès scientifique, social et économique de toutes les nations. Les accords que l'Ukraine a signés avec les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la Chine, ainsi que ses arrangements de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avec 25 autres pays constituent de bons exemples d'une telle activité multilatérale. Le projet de programme spatial de l'Ukraine pour la période allant jusqu'en 2007 prévoit aussi la poursuite d'activités dans des domaines prioritaires de la coopération internationale.

54. L'Ukraine a pris l'initiative de proposer de créer, dans les locaux du Centre de communications dans l'espace lointain de Crimée, un centre international de recherche spatiale. L'observatoire astronomique de Crimée pourrait servir aussi à un certain nombre de programmes et projets internationaux.

55. Les laboratoires et les installations expérimentales exceptionnels dont dispose l'Ukraine dans le domaine spatial pour l'essai et l'exploitation de lanceurs de fusée et autres éléments de technologie spatiale peuvent aussi être mis au service d'activités commerciales. L'accord signé en décembre 1995 entre l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique ouvre de nouvelles perspectives pour la mise en oeuvre d'un projet qui devrait faire date, conjointement par l'Ukraine, les États-Unis d'Amérique, la Norvège et la Fédération de Russie et dont l'objet est d'employer les fusées ukrainiennes Zenit pour lancer des satellites dans l'espace à partir d'une plate-forme en mer.

56. La délégation ukrainienne s'est toujours prononcée en faveur de l'élargissement de la coopération internationale concernant l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et le renforcement du rôle que joue le Comité et ses sous-comités dans l'élaboration d'instruments juridiques internationaux appropriés qui servent l'intérêt de tous les États.

57. M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) reprend la présidence.

58. M. DOUDECH (Tunisie) dit que, reconnaissant les avantages des techniques spatiales, la Tunisie a déjà mis en place un centre national de télédétection. La Tunisie attache une grande importance à la coopération internationale et estime que les recommandations de la seconde Conférence UNISPACE-82 fournissent des principes directeurs très opportuns pour le développement et le renforcement de cette coopération afin qu'un nombre plus grand de pays bénéficie des résultats des progrès réalisés dans le domaine spatial.

59. Toutefois, la Tunisie insiste sur l'écart qui existe en matière de technologie spatiale entre les pays en développement et les pays développés et qui entrave la coopération entre eux dans ce domaine. Cet écart est d'autant plus alarmant que l'espace extra-atmosphérique est devenu la chasse gardée de quelques États au moment où il est de plus en plus évident que la solution de certains problèmes, comme ceux qui sont liés, par exemple, à l'environnement, nécessite une coopération internationale dans laquelle toutes les parties impliquées disposent de ressources techniques appropriées.

60. Un autre domaine dans lequel la coopération internationale doit être renforcée est celui de l'échange des informations. Souvent le respect de l'urgence et la réception immédiate des informations sont des conditions préalables pour mener des actions adéquates dans des situations nécessitant l'usage des techniques spatiales. Le coût élevé de certaines opérations nécessitant l'utilisation des techniques spatiales reste pour un grand nombre d'États un obstacle à la réalisation des projets vitaux, comme celui du développement durable. Il est à noter que l'établissement d'une coopération dans des activités préventives, notamment en ce qui concerne l'alerte rapide au sujet de catastrophes naturelles et de la désertification, serait moins coûteux que n'importe quelle forme de coopération pour réparer les dommages causés par ces catastrophes.

61. A ce sujet, le programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales est un instrument fondamental pour la promotion de la coopération internationale qui tient compte des besoins des pays en développement. Le soutien international à ce programme doit être renforcé en vue de l'exécution complète des recommandations d'UNISPACE-82. À cet égard, le groupe de travail chargé de l'évaluation de ce programme apporte une contribution importante. Il est aussi satisfaisant qu'à la lumière de ces recommandations, plusieurs institutions spécialisées aient consacré certaines de leurs activités au domaine spatial. Mais, en même temps, le manque de ressources financières est regrettable, étant donné non seulement qu'il empêche la mise en oeuvre de nombreux projets déjà programmés, mais aussi qu'il présente un danger pour l'exécution des recommandations d'UNISPACE-82, dans leur totalité.

62. La délégation tunisienne est heureuse que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ait adopté, à sa trente-neuvième session, le projet de déclaration dont l'adoption par l'Assemblée générale est reconnue. Ce projet de déclaration est un aboutissement important au seuil de la troisième conférence UNISPACE, et doit donner un nouvel élan à la coopération internationale dans ce domaine.

63. Étant donné que l'espace extra-atmosphérique est l'héritage commun de l'humanité, M. HANIF (Pakistan) dit qu'il faut oeuvrer énergiquement à la conclusion d'une convention globale visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et, en même temps, encourager le respect fidèle des accords existants relatifs aux applications pacifiques de la science et de la technologie spatiales.

64. À l'ONU, les différents aspects des utilisations de l'espace extra-atmosphérique relèvent de deux organes distincts : la Conférence du désarmement, chargée d'empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ces deux organes ont des tâches complémentaires mais, jusqu'à ce jour, n'ont jamais communiqué officiellement l'un avec l'autre. Des mécanismes pratiques de coordination doivent être instaurés entre eux.

65. Étant donné que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a un rôle spécial à jouer pour encourager la coopération internationale relative aux applications pacifiques de la technologie spatiale, la délégation pakistanaise accueille favorablement l'adoption du projet de déclaration qui, elle l'espère, sera aussi adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

66. La coopération internationale dans le domaine de l'application des techniques spatiales à la surveillance de l'environnement et au développement durable est très importante. L'exploitation des données de la télédétection peut faciliter l'application des recommandations énoncées dans le programme Action 21. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes institutionnels pour fournir des données de télédétection et des informations analysées, à un prix raisonnable et en temps voulu, à tous les pays, en particulier les pays en développement. Ceux-ci ont aussi besoin de profiter des retombées bénéfiques de la technologie spatiale, y compris celle des microsattelites.

67. Le Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales contribue de manière non négligeable à renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. L'ONU a ouvert des centres régionaux d'enseignement des sciences spatiales et technologies spatiales. À ce sujet, un certain nombre de questions se posent au sujet du Centre pour l'Asie et le Pacifique qui est devenu opérationnel en novembre 1995. Il faut accélérer le développement de ce centre en un réseau et tenir d'autres consultations au sujet de son exploitation optimale.

68. En même temps, comme l'a fait observer le groupe de travail plénier, beaucoup de recommandations d'UNISPACE-82 n'ont pas été appliquées, même au bout de 14 ans. La raison principale en est le manque de ressources financières. Le Pakistan, en tant que président de ce groupe de travail, s'inquiète de l'absence de progrès à ce sujet.

69. Il est encourageant que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ait convenu que la troisième conférence UNISPACE se tiendra avant la fin de ce siècle. Il faut espérer qu'à sa session de 1997, le Comité consultatif pourra arrêter l'ordre du jour de cette conférence et décider d'une date précise. Un travail préparatoire approfondi aiderait cette conférence à donner des résultats concrets mais, surtout, il faut que des ressources financières suffisantes soient trouvées pour assurer l'application complète des recommandations de la conférence.

70. Quant aux initiatives régionales, à la Conférence ministérielle qui a eu lieu en 1994 à Beijing, a été adopté un plan d'action sur les applications des activités spatiales aux fins d'un développement durable en Asie et dans le Pacifique. Un certain nombre de conférences se sont tenues depuis. En mai 1996 a eu lieu la troisième Conférence de la région Asie-Pacifique sur la coopération multilatérale concernant la technologie spatiale et ses applications, coparrainée par le Pakistan et la République de Corée. Le Pakistan estime que ces conférences offrent l'occasion d'échanges d'idées.

71. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a joué un rôle important pour faciliter de telles initiatives, qu'il s'agisse des efforts déployés par l'ONU pour développer les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ou de ce qui a été fait dans les enceintes régionales. Le Pakistan appuie le processus continu de consultations sur la réforme des méthodes de travail du Comité, y compris la composition et l'élection du bureau, la durée des sessions et les nouveaux points de l'ordre du jour. À cet égard, le Pakistan fait sienne la position adoptée par le Groupe des 77 et la Chine. Le processus de réforme doit être conçu de façon à tirer pleinement parti des possibilités qu'offre le Comité d'encourager l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, renforcer le droit de l'espace, contribuer à prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et stimuler la coopération internationale en facilitant l'accès des pays en développement aux techniques spatiales.

72. M. OBSONOV (Fédération de Russie) dit qu'il apparaît de plus en plus que les travaux du Comité, malgré leur utilité manifeste, doivent être adaptés aux nécessités nouvelles. Néanmoins, la Fédération de Russie doute du bien-fondé des propositions qui visent à réduire dans les faits le statut et le rôle du Comité et de ses sous-comités et à transférer ses fonctions d'élaboration de principes politiques et juridiques à des organismes techniques et des enceintes de diverses natures. Sa délégation est favorable à ce que les décisions du Comité soient prises par consensus et ne juge pas souhaitable de raccourcir radicalement la durée des sessions du Comité et de ses sous-comités. A son avis, les positions des États pourront être prises plus pleinement en compte si le Comité est composé de façon à ce que les groupes régionaux y soient représentés équitablement sur le plan géographique, ce qu'il sera possible de faire dès la prochaine session du Comité. L'ensemble de la question de l'amélioration des modalités et méthodes de travail du Comité, et éventuellement des modifications de son ordre du jour, pourrait être examinée au cours des consultations intersessions ou, si nécessaire, par un groupe de travail créé spécialement pour prendre des décisions concrètes.

73. En ce qui concerne les résultats de la session de cette année du Comité et de ses sous-comités, la situation au sujet de l'examen des aspects juridiques de

la coopération internationale a très nettement changé. Il n'a pas été possible d'examiner en détail les nouveaux textes de document de travail sur le régime de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, mais il semble que le nouveau texte tienne plus pleinement compte des vues des diverses parties, même s'il contient un certain nombre de dispositions contestables. Tout en rendant hommage à ses auteurs, la délégation russe estime qu'il serait possible de prévoir des modalités moins rigoureuses d'accès à l'orbite des satellites géostationnaires qui seraient réservées aux systèmes conçus exclusivement pour desservir le territoire d'un pays en développement précis et non pas pour créer un lien international, à l'exclusion des systèmes de satellite. Le Comité pourrait évidemment continuer à étudier les principes politiques et juridiques relatifs à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, mais ne devrait pas empiéter sur les compétences de l'Union internationale des télécommunications, qui est chargée des questions techniques.

74. Les inquiétudes exprimées par les représentants de nombreux États au sujet des débris spatiaux sont compréhensibles. Elles ne peuvent cependant guère justifier que l'on entreprenne immédiatement de définir des règles de droit sans étudier les aspects scientifiques et techniques du problème. Dans le domaine du droit, on pourrait commencer par passer en revue les règles et principes internationaux applicables, comme l'a proposé la République tchèque. De l'avis de la délégation russe, le bureau du Comité devrait poursuivre ses consultations à ce sujet pour trouver une solution généralement acceptable.

75. Au sujet des autres points de l'ordre du jour du Comité, la position de sa délégation n'a guère changé et elle est prête à en poursuivre l'examen dans un esprit des propositions déjà présentées.

76. M. GHIMIRE (Népal) dit que le développement d'une coopération plus étendue et plus profonde entre les États aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique est universellement souhaité. Il faut reconnaître que, dans le cadre d'une telle coopération internationale, tous les pays doivent avoir accès aux activités de développement liées à l'espace, compte tenu des préoccupations et des intérêts des pays en développement.

77. Il est largement admis que la technologie spatiale a beaucoup contribué au développement économique et social du monde et qu'elle est importante pour la prospérité future des pays en développement. De plus en plus de pays l'utilisent maintenant pour favoriser un développement durable, prévoir et surveiller le climat et atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. Ses résultats secondaires se développent aussi rapidement. Dans de nombreux pays en développement, divers programmes appliquant des technologies spatiales de pointe sont en cours. Cependant, les pays en développement, spécialement les pays les moins avancés, sont encore loin d'en être là. Ils manquent des ressources et des moyens technologiques pour faire des recherches à ce sujet. Le Népal appuie les vues selon lesquelles un élargissement de la coopération internationale est urgent dans ce domaine.

78. Le Népal note avec plaisir que le Comité joue un rôle important à ce sujet. Les initiatives qu'il a prises pour préparer des accords internationaux concernant diverses applications pratiques et pacifiques des sciences de l'espace et des technologies spatiales méritent l'attention. Le Népal a aussi

pris note avec satisfaction des rapports du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique.

79. Le Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales peut et doit jouer un rôle important dans le développement de l'infrastructure et des moyens technologiques nécessaires dans les pays en développement. La création de centres régionaux d'enseignement des sciences et technologies de l'espace représente aussi un pas important, en particulier celle du Centre d'enseignement des sciences et technologies spatiales en Asie et dans le Pacifique, inauguré en Inde. La délégation népalaise prend note aussi avec satisfaction des divers cours de formation qui font partie du Programme et demande instamment que les participants venus des pays les moins avancés aient de plus grandes possibilités de suivre ces cours et ateliers de formation. Sous réserve que des fonds soient disponibles, le Népal souhaite vivement envoyer des participants aux stages internationaux de formation sur les technologies de la communication et de l'information au service du développement, par exemple le septième Stage international de formation pédagogique concernant l'enseignement de la télédétection, organisé par l'ONU et la Suède, et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les retombées bénéfiques de l'exploration spatiale.

80. La délégation népalaise est déçue de constater dans le rapport du Secrétaire général (A/51/276) que celui-ci a été contraint de réduire ou différer certaines des activités prévues du Programme en raison des compressions du budget ordinaire dues à la situation financière actuelle. Le Népal lance un appel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales pour qu'ils accroissent leurs contributions volontaires.

81. En qualité de signataire du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, le Népal lance un appel à tous les États, particulièrement ceux qui possèdent des capacités spatiales importantes, pour qu'ils prennent des mesures qui fassent progresser la transparence, la confiance et la sécurité dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

La séance est levée à 12 h 5.